



Problemes detat civil transcription mariage et naissance

Par **Mupy**, le **06/07/2016** à **02:42**

Bonjour,

Je me suis Marie au Bresil,et un an apres lá transcription n a pás ete faite,má femme n existant

pás en France,jê n aí pás pu lá faire entrer a lá secu,etant enceinte elle a accouche au Bresil,me faisant perdre les droits lies a lá naissance.Pour lá nationalite francaise pour má fille,J aí fourni dans le delai exige de 30jours, les documents requis a lambassade a Brasília.A present,le service me reclame un autre document

qui s appelle intero teor et qui né sert a rien et enplus cela n etait pás precise.Nous sommes bloques au Bresil a cause de ces negligences,voire m enfoutisme,et pour má fille il n y a aucun avenir ici,et lá santé est une porcherie.Aujourd'hui le ton est monte entre moi et Brasília,et jê vois le temps passer avec desepoir.En gros Voilà le probleme.Merci .

Par **youris**, le **06/07/2016** à **12:20**

bonjour,

que voulez-vous qu'on vous réponde,

qu'il n'y ait aucun avenir au brésil et que les services de santé au brésil soient déficients, et que votre fille a n'y a aucun avenir, qu'il n'existe pas de réserve de sang compatible avec celui de votre fille, nous n'y pouvons rien devant notre écran.

en consultant le site de l'ambassade de france au brésil, je constate que le document "inteiro teor" que vous indiquez ne servir à rien, est quand même la copie intégrale de l'acte de mariage qui est quand même le document principal à présenter quand on demande la transcription du mariage.

aviez-vous procédé à la publication des bans ?

salutations